

Nombre de membres en exercice: 11		Séance du 21 mars 2022
Présents : 11	L'an deux mille vingt-deux et le vingt-et-un mars l'assemblée régulièrement convoquée le 11 mars 2021, s'est réunie sous la présidence de Frédéric MOISELET-PARQUET, Maire	
Votants: 11	Sont présents: Frédéric MOISELET-PARQUET, Guy DEFRANCE, Mickaël BOURGEOIS, Marie-Claude MARX, Christian MADON, Mireille LEVASSEUR, Agnès TUPINIER, Christelle DEIGNEAU, Thierry MAILLARD, Annick MARCEAU, Alain BAUDOUIN	
	Secrétaire de séance: Mickaël BOURGEOIS	

Le Maire demande à l'assemblée délibérante le retrait des points 11, 12 et 13 et l'ajout de trois points à l'ordre du jour, à savoir la restauration d'un tableau à l'Eglise de Lucy, la vente du compresseur et la mise en place de trois bons pour stérilisation de chats errants → accepté à l'unanimité

1 / Approbation du compte-rendu du 30 novembre 2021 à l'unanimité

Ajout des trois points à l'ordre du jour :

- Restauration tableau Le Sacrifice d'Isaac

Le Maire propose au Conseil municipal de faire restaurer le tableau Le Sacrifice d'Isaac et de demander une subvention auprès de la DRAC de Bourgogne Franche-Comté. La restauration a été estimée à 7890 € HT. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire à déposer une demande de financement de 50% auprès de la DRAC concernant la restauration de ce tableau.

- Vente compresseur

Le compresseur de la commune acquis en 2009 d'un montant de 719.70 € est obsolète. Le Maire propose de le vendre pour pièce à 50 €. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

- Stérilisation chats errants

Suite à la divagation de chats errants à Essert, il a été décidé à l'unanimité, de les capturer et de les faire stériliser pour éviter une prolifération. Par ailleurs, un rappel de la loi sur les panneaux d'affichage sera effectué. Les associations de protection des animaux seront contactées afin d'obtenir un soutien financier.

2-3 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

Le Maire expose les comptes administratifs COMMUNE – EAU.

Il quitte la salle et laisse la parole à Guy DEFRANCE pour le vote des comptes administratifs dressés par Frédéric MOISELET-PARQUET et les comptes de gestion dressés par le Receveur – année 2021.

Ces comptes sont adoptés à l'unanimité des membres du Conseil Municipal.

RESULTATS :

BUDGET COMMUNE

Résultat de Fonctionnement 2021

Résultat de l'exercice	+ 39 921.59
Résultat antérieur reporté	6 000.00
Résultat de clôture	+ 45 921.59

Résultat d'Investissement 2021

Résultat de l'exercice	- 4099.26
Résultat antérieur reporté	+ 26.36
Résultat de clôture	- 4072.90

AFFECTATION

Report en fonctionnement art 002	=	11 848.69
En recettes d'investissement art 1068	=	34 072.90
En déficit d'investissement art 001	=	4 072.90

BUDGET EAU

Résultat de Fonctionnement 2021

Résultat de l'exercice	+ 3 273.51
Résultat antérieur reporté	+ 24 414.35
Résultat de clôture	+ 27 687.86

Résultat d'Investissement 2021

Résultat de l'exercice	+ 3 632.15
Résultat antérieur reporté	+ 9 620.91
Résultat de clôture	+ 13 253.06

AFFECTATION

1 / Résultat reporté en fonctionnement = 27 687.86

2 / résultat reporté en investissement = 13 253.06

5 / APPROBATION ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

Après s'être fait présenter les budgets « COMMUNE – EAU » et après avoir constaté que les sections de fonctionnement et d'investissement étaient équilibrées, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents les Budgets Primitifs – année 2021

COMMUNE	
Dépenses de Fonctionnement	174 525.69
Recettes de Fonctionnement	174 525.69
Dépenses d'Investissement	65 452.59
Recettes d'Investissement	65 452.59

EAU	
Dépenses de Fonctionnement	51 881.86
Recettes de Fonctionnement	51 881.86
Dépenses d'Investissement	46 735.65
Recettes d'Investissement	46 735.65

6 / TAUX D'IMPOSITION 2022

Le Maire propose de maintenir les taux d'imposition des deux taxes directes locales pour 2022 comme suit

-taxe foncière bâti : 34.82 % (12.98 % taux communal + 21.84 % taux départemental)

-taxe foncière non bâti : 38.34 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition mentionnés ci-dessus pour l'année 2022.

7 / SUBVENTIONS

Le Conseil municipal attribue les subventions communales – année 2022 comme suit :

ASSOCIATIONS	Année 2022
ADMR	120
Maison des Services ADMR	120
Fondation du Patrimoine	55
Ecole Vermenton voyage scolaire	Si besoin
Total	

8 / Vente copieur

Le Maire propose de mettre le copieur Taskalfa acquis en 2015 pour 3780 € en vente étant donné qu'il n'est plus utilisé. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, accepte de vendre ce bien à hauteur de 600 €.

9 / Adhésion application Panneau Pocket

Le Maire, présente l'application Mobile PanneauPocket pour informer les habitants (qui l'auront téléchargé gratuitement au préalable sur leur smartphone) en temps réel de l'actualité de la commune.

Cela va de l'information pratique, aux événements locaux en passant par les alertes ponctuelles (cambriolages, météo, accidents...).

Aucune information personnelle n'est demandée aux habitants, l'application s'installe simplement sur leur téléphone et adresse une notification lors de l'arrivée d'un message de la Mairie. La Commune étant adhérente de l'Association des Maires Ruraux de France, un tarif partenaire est proposé à 130,00 € par an pour les communes de - de 1000 habitants. Le Maire propose de souscrire à ce service. Le Conseil Municipal, par 6 voix Pour, 4 abstentions et 1 voix contre, approuve la souscription à l'offre PanneauPocket pour un abonnement annuel de 130,00 € TTC

10 / Adhésion COFOR

Les Communes forestières sont un réseau d'élus œuvrant au bénéfice des collectivités pour valoriser la forêt et les produits du bois en circuit court. Son rôle est à la fois une représentation politique, mais également un accompagnement technique sur différents sujets en lien avec la forêt et le bois, ainsi que de la formation. Les services des Communes forestières bénéficient autant aux collectivités propriétaires de forêt qu'aux collectivités non-propriétaires. Après avoir présenté les principales missions du réseau des Communes forestières, ainsi que les statuts, le Conseil municipal décide d'adhérer au réseau des communes forestières de l'Yonne. La cotisation annuelle s'élève à 100 €.

11 / Mise à disposition agent technique Commune de Bessy sur cure

Le Maire fait part au Conseil municipal de la possibilité d'avoir recours à la mise à disposition d'un agent de la commune de Bessy pour effectuer l'entretien du foyer communal, à raison de 8h par mois.

L'agent en question ainsi que Madame le Maire de Bessy ont donné leur accord pour ce faire.

Cette position administrative prendra effet au 1^{er} mai 2022 pour une durée d'un an. Les coûts afférents à cette mise à disposition seront à la charge de la commune de Lucy sur Cure.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité, cette convention de mise à disposition de l'agent technique de Bessy sur Cure.

12 / Attribution RIFSEEP agent contractuel

Le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer le régime indemnitaire RIFSEEP à l'agent technique contractuel en raison de la qualité du travail rendu. Après en avoir délibéré, les élus décident de lui octroyer un CIA de 60 € et une IFSE de 500 €.

13 / Questions diverses

La borne routière située sur la RD 113 retirée par le service routier du Conseil Départemental est à récupérer à AVALLON si besoin.

Une information sera diffusée aux habitants concernant :

- l'interdiction de brûlage des déchets verts
- possibilité de dépôt des encombrants à la mairie

Le Maire contactera la société de chasse concernant le dépôt de peaux de bêtes en forêt.

Séance levée à 21h05

Le Maire,
Frédéric MOISELET-PARQUET

